



Mairie
Esplanade François-Mitterrand
12 Rue Adrien Cavy
03 700 Bellerive-sur-Allier

À l'attention de Madame Marie-Odile RIVENEZ
Commissaire enquêtrice

Objet : Enquête publique - Construction d'une centrale hydroélectrique à Vichy-Bellerive - Observations de Frane

Envoi : dématérialisé sur le site <https://www.registredemat.fr/hydro-vichy>

Madame la Commissaire Enquêtrice,

Tout d'abord, Frane a décidé de s'associer à plusieurs autres associations pour s'opposer au projet de SHEMA. Ainsi donc, Frane soutient les argumentations des associations de pêcheurs, celles des protecteurs du Saumon atlantique, celles de SOS-Loire vivante-ERN et d'Allier Sauvage aussi bien que celles de FNE Allier :

- En particulier pour dire que l'éthologie de l'animal sauvage *Salmo salar* étant ce qu'elle est, et **ayant une passe à poisson en rive droite qui fonctionne à la montaison pour peu que l'entretien soit effectif**, ce qui n'est malheureusement pas le cas, rien ne prouve qu'avec une seconde en rive gauche on améliore la situation surtout quand on sait que l'espèce envahissante *Silurus glanis* va profiter de la situation. **Pour la dévalaison, la proposition d'ouverture d'une vanne** ou deux adjacentes en fonction des débits, de nuit, pendant la période voulue, **n'a pas été mise en œuvre** ; les spécialistes affirment pourtant qu'elle permettrait d'ores et déjà d'améliorer cette descente des smolts. A condition que le courant créé par l'ouverture de cette vanne, qui doit guider les poissons, ne soit pas concurrencé par un autre courant allant vers un turbinage. Sinon, ils feront encore des allers-retours qui les épuisent, comme c'est le cas maintenant. En tout cas, cet exposé montre que les analyses de SHEMA ne sont ni complètes ni exhaustives ¹.
- Pour dire également qu'au contraire de ce qui est proposé, la question de la pérennité du pont-barrage de Vichy, dans sa configuration actuelle doit être posée. Or, le choix de l'utiliser pour implanter la centrale rend cette pérennisation acquise, de fait, et pour des dizaines d'années. Avant 1995, les vichyssois étaient habitués à voir le lac d'Allier sans eau pendant certaines périodes de l'année. Il n'est pas impensable par exemple de reproduire à Vichy ce qui se réalise à Poutès : ce barrage de Haute-Loire était un piège lors de l'avalaison des smolts et barrait la route des reproducteurs à la montaison. Nous souhaitons son effacement. Un compromis a été conclu avec EDF : le barrage est abaissé de 21 mètres à 6 mètres et sera ouvert grâce à des vannes lors des mouvements de migrations des saumons. Il en va de la **cohérence** avec les politiques de gestions des cours d'eau qui demande la restauration de la continuité écologique en priorité sur les cours d'eau classés au titre du I

¹ **Disposition 1D-5 du SDAGE 2016-2021** : Il est fortement recommandé que toute nouvelle autorisation ou tout renouvellement d'autorisation d'équipement ou de suréquipement hydroélectrique d'ouvrages existants ne soit délivré que si le projet prévoit des dispositifs permettant des conditions de franchissement efficace, dans les deux sens de migration. Des garanties concernant l'entretien et le bon fonctionnement des ouvrages et des dispositifs de franchissement doivent être présentées par le pétitionnaire

Frane

Union des protecteurs de l'environnement, naturalistes, environnementalistes, scientifiques qui étudient et protègent la nature en Auvergne et ses territoires limitrophes

23 rue René Brut 63110 Beaumont / Tél. 04 73 61 47 49

www.frane-auvergne-environnement.fr



de l'article L.214-17 du code de l'environnement². Voir les articles de l'OFB sur ce sujet « Quand les rivières reprennent leur cours ». Le SAGE Allier Aval précise que : « *Le développement des obstacles sur les rivières est la première cause historique de régression des stocks de saumon sur le bassin de la Loire : les saumons ne disposent plus pour se reproduire dans le bassin de la Loire que de 10% de la surface de frayères originelles* »

Frane souhaite attirer l'attention de la Commission d'Enquête publique sur quelques points particuliers.

Notre association constate une pression constante pour la réalisation de microcentrales sur notre territoire. Les tentations de générer de l'électricité hydraulique sur les rivières sont fortes, elles sont portées par le contexte de l'énergie « renouvelable, durable, soutenable ». Ces projets visent le plus souvent à la pérennisation d'ouvrages anciens, sur les sites d'anciens moulins. Même si, dans certains cas bien cernés ces implantations sont possibles, elles sont, dans la majeure partie des cas, inopportunes. Et en particulier évidemment sur les axes majeurs de continuité biologique. En effet, les microcentrales ne produisent que 1,5 % de production d'électricité nationale (source : [ERN](#)). Le SDAGE 2022-2027³, actuellement en consultation, indique que l'Allier n'a pas atteint les objectifs de « bon état ». La continuité écologique⁴ est « l'un des paramètres qui permet de qualifier l'état écologique d'une masse d'eau » (source : OFB) en permettant la migration des organismes aquatiques et le transport des sédiments.

La réalisation de ce projet à Vichy risque de créer un précédent fâcheux.

Par ailleurs, le dossier soumis à l'enquête publique ne nous permet pas d'accéder à la rentabilité financière du projet. Or ce point est important, il engendre de graves inquiétudes.

Ce projet n'est pas le premier à vouloir profiter d'une chute d'eau existante à Vichy pour produire de l'électricité. Les précédents ont été abandonnés, **faute de rentabilité**. À tel point que notre association pensait le sujet clos. Nul doute que c'est le fait que ce soit l'un des 14 projets retenus par le ministère de la transition écologique de Nicolas Hulot qui nous vaut le retour de cette idée. Les analyses des potentialités de turbinage sont fondées sur des moyennes qui reprennent les données de débit depuis une trentaine d'années. Or, les perspectives sont à la baisse : **du fait du réchauffement climatique, les débits de l'Allier ont d'ores et déjà commencé à baisser et les prévisions vont dans le même sens.**

L'Établissement Public Loire (EPL) prévoit une baisse de 24 % pour le module annuel de l'Allier à Moulins à l'horizon 2050 liée au changement climatique (source : [Le changement climatique sur le bassin de la Loire et ses affluents](#)). Sur

² **SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021 – disposition 1D-2** : « *La restauration de la continuité écologique de la source jusqu'à la mer doit se faire en priorité sur : les cours d'eau classés au titre du I de l'article L.214-17 du code de l'environnement. Pour le bassin Loire-Bretagne, les arrêtés de classement des cours d'eau au titre de l'article L.214-17 du code de l'environnement (liste 1 et liste 2) ont été signés par le préfet coordonnateur de bassin le 10 juillet 2012 ; les autres cours d'eau situés dans la zone d'action prioritaire pour l'anguille ; les cours d'eau pour lesquels la restauration de la continuité écologique est nécessaire pour atteindre l'objectif de bon état de la masse d'eau à laquelle ils appartient.* »

³ Le SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027 est actuellement en cours de consultation. L'Allier de la confluence de l'Auzon à Vichy, l'objectif est d'atteindre le bon état en 2027. L'Allier de Vichy à la confluence à la Sioule n'a pas un objectif de bon état mais un objectif moins strict. [Lien vers la consultation du prochain SDAGE.](#)

⁴ La notion de « continuité de la rivière » est précisée dans l'annexe V de la directive cadre sur l'eau (DCE) du 23 octobre 2000 (directive 2000/60) qui vise l'atteinte du bon état des eaux sur tout le territoire européen

Frane

Union des protecteurs de l'environnement, naturalistes, environnementalistes, scientifiques qui étudient et protègent la nature en Auvergne et ses territoires limitrophes

23 rue René Brut 63110 Beaumont / Tél. 04 73 61 47 49

www.frane-auvergne-environnement.fr



l'ensemble du bassin versant de la Loire, l'EPL estime une baisse des débits moyens de 20 à 50% d'ici à 2050, et entre 30 à 60% à la fin du XXIème siècle.

Le projet Explore 2070, quant à lui, estime une diminution de 10 à 40% des débits moyens annuel des cours d'eau à l'horizon 2070 pour le bassin Loire Bretagne avec des périodes d'étiages plus longues et sévères. Une augmentation probable de la température de l'eau est également à craindre. Les barrages favorisent cette augmentation. Parallèlement cette étude modélise une baisse de la recharge des nappes souterraines de 25 à 30 % sur le bassin de la Loire. Baisse qui ne sont pas réparties également tout au long de l'année : une analyse plus fine de l'APS montre que le régime des eaux est sensiblement égal à celui des années passées en automne alors que celui des autres saisons est bien plus impacté.

La nappe alluviale de l'Allier est déjà en souffrance et voit son épaisseur diminuer liée à l'incision du lit causé notamment par les aménagements sur cours d'eau.

L'artificialisation des cours d'eau est une fuite en avant qui résout le problème sur le court terme et l'aggrave sur le long terme. Les endiguements et autres enrochements, détruisent la dynamique fluviale induisant la baisse de la recharge des nappes souterraines. Les deux récentes déviations (Varenes sur Allier et contournement sud-ouest de Vichy au niveau de Saint-Yorre) sont catastrophiques de ce point de vue car établies sur remblai, ce qui bloque le lit majeur. Il faudrait au contraire le libérer et favoriser un rehaussement de ce lit majeur qui a baissé de 3 mètres à Moulins, notamment en comblant les anciennes carrières de granulats avec des alluvions anciennes ou en permettant au cours d'eau d'y avoir accès. Au contraire, les solutions proposées habituellement, retenues collinaires ou pire, barrages des cours d'eau vont abaisser nos capacités d'accès à l'eau : les eaux y augmentent en température, et s'évaporent rapidement.

Que ce soit pour la France ou pour le bassin de l'Allier, historiquement, **l'évaporation représente 60% de la pluviométrie**, d'après le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, et un plan d'eau voit son évaporation correspondre à une perte moyenne annuelle de 1 m environ, en fonction des régimes des vents, de l'exposition, de la température de l'eau... La diminution des débits des rivières causée par le réchauffement climatique est bel et bien constatée et va perdurer.

Toujours est-il qu'il est hasardeux de tabler sur un lissage sur des débits que nous ne verrons plus. À moins que le promoteur de ce projet ne compte sur des constructions d'ouvrages destinés à soutenir artificiellement ces débits. Ce à quoi nous sommes farouchement opposés

De ce fait, l'investissement économique pour la création de la centrale risque fort d'être difficile à rentabiliser : la crainte de voir à terme des projets de barrages et retenues en amont pour soutenir ces débits n'est pas infondée.

Nos craintes sont accrues par le fait que l'État français ayant donné son aval et donc cautionné le projet, les pressions pour une artificialisation dure de la rivière soient extrêmement fortes. Et d'autant plus si des collectivités locales telles que Vichy Val d'Allier se portent cogérantes de l'entreprise : arrêtons cette spirale infernale avant que Loire Allier le dernier fleuve sauvage d'Europe ne soit réduit à ce que sont le Rhône ou la Seine.

En conséquence, nous vous demandons, Madame la Commissaire enquêtrice, de bien vouloir donner un avis négatif sur ce dossier d'enquête publique.

Pour Frane
Marc SAUMUREAU, Président

Frane

Union des protecteurs de l'environnement, naturalistes, environnementalistes, scientifiques qui étudient et protègent la nature en Auvergne et ses territoires limitrophes
23 rue René Brut 63110 Beaumont / Tél. 04 73 61 47 49

www.frane-auvergne-environnement.fr